



Nos réf. : DAJI n° 2025 - A07

Décision portant délégation de signature

Le Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas,

Vu l'article L712-2 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2024 portant élection de Madame Cécile GUÉRIN-BARGUES en qualité de Vice-présidente chargée de la recherche,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Cécile GUÉRIN-BARGUES, Vice-présidente chargée de la recherche, à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté ou d'un problème de principe, pour signer, au nom du Président de l'Université, les décisions relatives aux demandes :

- d'inscription en doctorat ;
- de réinscription en doctorat ;
- de dérogation d'inscription en doctorat.

Article 2 : Cette délégation prend effet à compter de la date de sa signature par le délégant et abroge tout précédent arrêté ayant le même objet ou la même délégation. Elle prend fin de plein droit en cas de changement de Président ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet et dans les locaux de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Le Président

Stéphane BRACONNIER